



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné

QUE lors de sa séance ordinaire du 27 août 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 770-26 modifiant le Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026

QUE ce règlement est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 2 septembre 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 2 septembre 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 août 2026 dûment convoquée
et à laquelle il y avait quorum

**2026-MC-234 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 770-26 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 757-26 ÉTABLISSANT LES TAUX DE
TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR
L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2026-MC-208 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 770-26 modifiant le Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Meaghan Massey

Appuyé par le conseiller Alexandre Khan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 770-26 modifiant le Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 28 août 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

RÈGLEMENT NUMÉRO 770-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 757-26
ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS
SERVICES POUR L'ANNÉE 2026

Article 1

L'article 7 de l'Annexe 1 du Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026 est modifié par le retrait des éléments suivants du tableau :

« LOCATION DE SALLES : »

Terrains sportifs :	
– Terrain de soccer	70 \$/h
– Terrain de tennis	30 \$/court/h
– Terrain de pétanque	20 \$/allée/h
– Patinoire extérieure (surface glacée)	60 \$/patinoire/h
– Surface multifonctionnelle (surface complète)	40 \$/h
– Surface multifonctionnelle (1/2 surface)	30 \$/h

Article 2

L'article 7 de l'Annexe 1 du Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026 est modifié par le retrait des éléments suivants du tableau :

« FRAIS D'ÉQUIPEMENTS : »

– Tables de pique-nique extérieures	15 \$/unité/jour
– Cônes ou barrières de sécurité	10 \$/unité/jour
– Brûleurs (réservoir de propane non-inclus)	25 \$/unité/jour
– Chapiteaux 20 X 20	110 \$/unité/jour

Article 3

L'article 7 de l'Annexe 1 du Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026 est modifié par le retrait des deux éléments suivants du tableau :

« FRAIS RELATIFS À L'ESPACE CULTUREL : »

	Tarif
– Amendes pour les retards de documents pour les enfants :	0,25 \$/jour/document
– Amendes pour les retards de documents pour les adultes :	0,25 \$ /jour/document



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 août 2026 dûment convoquée
et à laquelle il y avait quorum

Article 4

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Nathalie Bélisle
Mairesse



Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Signée à Cantley le 28 août 2026



Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier